

⑫

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑰ Numéro de dépôt: 84810128.3

⑤① Int. Cl.<sup>4</sup>: **H 04 R 1/34**  
**H 04 R 1/08**

⑱ Date de dépôt: 19.03.84

⑳ Priorité: 17.03.83 CH 1462/83

㉑ Date de publication de la demande:  
20.03.85 Bulletin 85/12

㉒ Etats contractants désignés:  
IT

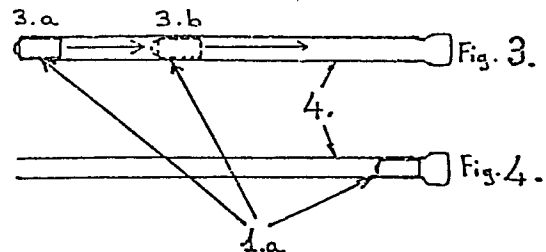
㉓ Demandeur: Grigioni, Antoni Alberto  
c/o Bruno Horn Vicolo Vecchio 1  
CH-6948 Porza(CH)

㉔ Inventeur: Grigioni, Antoni Alberto  
c/o Bruno Horn Vicolo Vecchio 1  
CH-6948 Porza(CH)

⑤④ **Microphone à ouverture variable.**

⑤⑦ Le microphone (1.a) est transféré à l'intérieur d'une cave résonnante (4) et passe d'une réception sphérique à une réception ipercardiode et vice versa (3.a, 3.b) passant les étages intermédiaires.

Pour éviter bruits indésirables, le microphone est suspendu dans la cave résonnante (4) avec des champs magnétiques.



APPAREIL POUR LA RECEPTION DU SON A OUVERTURE VARIABLE.

Jusqu'à maintenant les microphones directionnels n'ont pas permis la modulation du champ de réception, demandant un pointage continu pour suivre une conversation ou un événement sportif.

Ces appareils sont composés d'un microphone placé au fond postérieur d'une cave résonnante, la longueur de laquelle détermine l'ouverture du champ de réception phonique du microphone.

Pour suivre les variations de prise de champ d'une caméra on devrait changer la cave résonnante à chaque variation.

Dans la situation actuelle un technicien du son doit suivre la caméra dans chaque mouvement et doit supplir aux lacunes de l'équipement en apportant le même vers l'action faisant obstacle à la reprise filmée.

La solution est de placer un microphone capable de suivre les variations de champ de la caméra sur la même de façon d'être coaxial à la ligne de reprise.

L'invention est expliquée dans la description d'une forme d'exécution de l'appareil, illustrée dans les illustrations dans les quels:

Fig. 1 Illustre la capsule microphonique (1.a) installée dans un conténaire.

Fig.2 Illustre une vue frontale d'une section trasversale de l'appareil ou l'on voit la suspension avec champs magnétiques.

Fig.3+4 Illustre la cave résonnante avec le microphone dans trois diverses positions.

Cet appareil est formé d'une capsule microphonique (1.a) placée dans un corps qui est à sa fois suspendu dans une cave résonnante (4) avec des champs magnétiques (Fig.2)

Cette suspension évite chaque friction entre le microphone et son récipient et la cave résonnante, évitant des bruits indésirables.

Quand le micropohne et con récipient (1.a) sont déplacés longitudinalement à l'interieur de la cave résonnante (4), la réception changera entre sphérique (3.a), cardioïde (3.b) a ipercardioïde (Fig.4).

REVENDEICATIONS

1. Un appareil pour la réception du son, composé par une cave résonnante (4) contenant un microphone (1.a), le microphone se déplace à l'intérieur de la cave résonnante en sens longitudinal de façon de varier (3.a, 3.b) la directivité de réception de l'appareil de sphérique à ipercardiôide.
2. Un appareil comme dans la revendication 1. caractérisé du fait que le microphone est suspendu à l'intérieur de la cave résonnante au moyen de champs magnétiques (Fig.2) pour lui empêcher d'entrer en contact avec les parois de la cave résonnante.

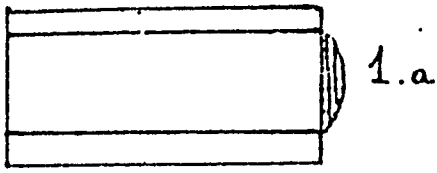


Fig. 1.

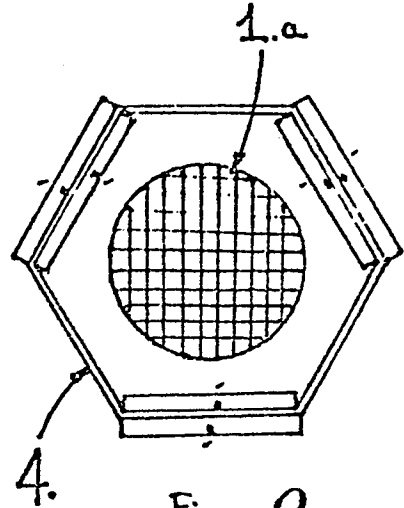
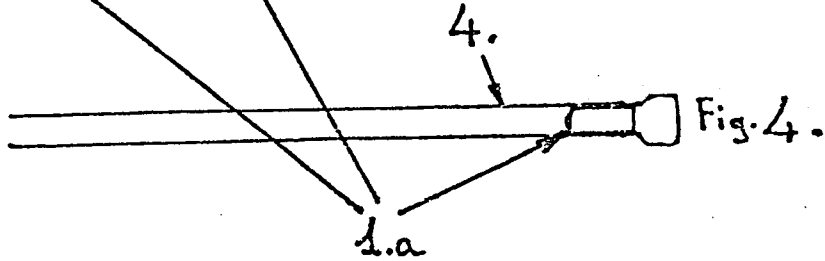
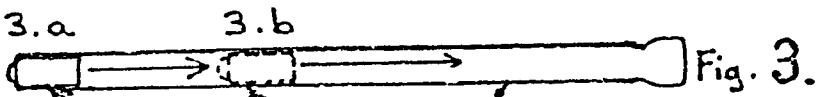


Fig. 2.





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
A	DE-A-2 735 104 (BRAUN AG) * page 7, ligne 3 - page 11, ligne 6; figures 1-3 * ---	1	H 04 R 1/34 H 04 R 1/08
A	DE-C- 105 942 (R. HAMMERSTEIN) * page 1, colonne de gauche, ligne 20 - page 2, colonne de gauche, ligne 5; figures * ---	1	
A	CH-A- 196 704 (H. MEIER) * page 1, colonne de droite, ligne 13 - page 2, colonne de gauche, ligne 25; figures 1,2 * ---	1	
A	US-A-4 028 504 (F. MASSA) * en entier * ---	1	
A	FR-A-1 466 506 (P. BOUYER) * en entier * -----	2	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)  H 04 R G 10 K
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 18-09-1984	Examineur MINNOYE G.W.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ----- & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			